

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE NKOLAFAMBA

BP. 34 875 Yaoundé
Tél : 699 52 53 17



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

NKOLAFAMBA CITY COUNCIL

P.O BOX 34 875 Yaoundé
Phone n°699 52 53 17

MAÎTRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
AUPRES DE LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA**

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

**N°001/AONO/CNKAF/CIPM/2026 DU 13 MARS 2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE DANS LA
COMMUNE DE NKOLAFAMBA, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA,
RÉGION DU CENTRE. (LOT N°1 & LOT N°2).**

N° du LOT	Localité	Désignation	Montant TTC des travaux (FCFA)	Délai en Mois
1	AKAM	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique d'Akam	20 000 000	03
2	NKOLNGOE	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Nkolngoé	20 000 000	03
3				
TOTAL			40 000 000	

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC – MINEDUB
EXERCICE : 2026
MONTANT PRÉVISIONNEL : 40 000 000.
AUTORISATION DE DÉPENSE :
IMPUTATION : ;**

MARS 2026

1- Objet de l'Appel d'Offres National Ouvert :

Le Maire de la Commune de Nkolafamba, Maître d'Ouvrage, lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de **Nkolafamba**, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de salles de classe dans la Commune de Nkolafamba, Département de la **MEFOU et AFAMBA**, Région du **CENTRE**, suivant l'allotissement ci – dessous :

N° du LOT	Localité	Désignation	Montant TTC des travaux (FCFA)	Délai en Mois
1	AKAM	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique d'Akan	20 000 000	03
2	NKOLNGOE	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'Ecole Publique Bilingue de Nkolngué	20 000 000	03
3				
TOTAL			40 000 000	

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent la réalisation des opérations ci-après :

- ✓ Les travaux préparatoires et études ;
- ✓ Les terrassements ;
- ✓ Les travaux de fondation ;
- ✓ Les travaux de maçonnerie et d'élévation ;
- ✓ Les travaux de charpente, de couverture et plafond ;
- ✓ Les travaux de menuiserie métalliques et bois ;
- ✓ Les travaux d'électricité ;
- ✓ Les travaux de peinture ;
- ✓ Les travaux de V.R.D.

3- Délai d'exécution :

Le délai d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de **trois (03)** mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

4- Allotissement

Les travaux sont subdivisés en deux (02) lots.

5- Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : LOT N°1 : vingt millions (20 000 000) FCFA ; LOT N°2 : vingt millions (**20 000 000**) FCFA

6- Participation et origine :

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans le domaine des **Bâtiments et Travaux publics**. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7- Financement :

Le financement des prestations objet du présent Appel d'Offres est assuré par le Budget d'Investissement Public (BIP) **MINEDUB**, **Imputation** :, exercice 2026.

8- Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans DAO, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, d'un montant égal à 2% du TTC, soit :

LOT N°1	Quatre cent mille (400 000) FCFA
LOT N°2	Quatre cent mille (400 000) FCFA

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

9. Visite du site des travaux

Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.

10. Consultation du DAO :

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Nkolafamba Secrétariat général, dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

11. Acquisition du DAO

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de Nkolafamba (Secrétariat Général), contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **soixante mille (60 000) francs CFA**, délivrée par **la Recette Municipale de Nkolafamba**, représentant les frais d'achat du dossier.

12. Remise et présentation des offres :

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 21 jours. Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Nkolafamba au plus tard le **14 AVRIL 2026 à 12 heures** (heure locale), et devront porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°001/AONO/CNKAF/CIPM/2026 DU 13 MARS 2026 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE SALLES DE CLASSE DANS LA COMMUNE DE NKOLAFAMBA,
DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE. (LOT N°1 & LOT N°2).
(À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)**

13. Recevabilité des offres

Les offres seront reçues le **14 AVRIL 2026 à 12 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de Nkolafamba.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

14. Ouverture des plis :

L'Ouverture des plis se fera en un (1) temps le **14 AVRIL 2026 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune au bureau de la Commission sis à l'Hôtel de Ville de Nkolafamba.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis ou se faire représenter par une personne mandatée, ayant une parfaite connaissance de leur dossier.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. [Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux CCTP du DAO et à la qualification des candidats.

15.1 Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission timbrée et accompagnée du récépissé CDEC ;
2. Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
3. Omission d'un Sous détail d'un prix quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
4. Absence ou non-conformité d'une pièce de l'Offre administrative sous 48 heures après l'ouverture des plis ;
5. Absence d'une attestation ou décision de catégorisation ou autre décision rendant publique sa classification dans une catégorie donnée ;
6. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;

15.2 Critères essentiels de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- i) Attestation et rapport de visite des lieux (03 oui) ;
- ii) Personnel d'encadrement (10 oui)
- iii) La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (06 oui)
- iv) Les références de l'entreprise (04 oui) ;
- v) La méthodologie d'exécution (07 oui) ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au **moins 21 sur 30 des critères essentiels** énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

16. Attribution

Le contrat sera attribué au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative conforme au Dossier d'Appel d'Offres, aura fourni une offre technique dont l'évaluation est supérieure ou égale à 70%, soit 21/30 des critères essentiels et une offre financière évaluée la moins-disante.

NB : un même soumissionnaire ne peut être attributaire de plus d'un (01) lot.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Additif à l'appel d'offres

Les additifs au Dossier d'Appel d'Offres pourront également être ajoutés par le Maître d'Ouvrage, en vue de rendre plus claire la compréhension du document d'Appel d'Offres ou d'apporter des modifications techniques autres à ces documents. Ces additifs seront transmis, le cas échéant, à tous les soumissionnaires, et feront partie des documents d'Appel d'Offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service Technique de la Commune de Nkolafamba.

Nota : « POUR TOUTE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES BIEN VOULOIR, APPELER OU ENVOYER UN SMS A LA CONAC AU NUMERO 1517 OU AU MINMAP AUX NUMEROS 673 20 57 25 / 699 37 07 48, APPELER OU ENVOYER UN SMS A LA CONAC AU NUMERO 1517».

Fait à NKOLAFAMBA, le 13 MARS 2026

Le Maire de la Commune de NKOLAFAMBA

(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- MINMAP (pour information),
- DRMAP/CE (pour information),
- PRÉFET MEFOU ET AFAMBA (pour information et affichage),
- DDMINEPAT/MAF (pour information)
- DDMINTP/MAF (pour information)
- DDMAP/MAF (pour information et affichage)
- DDMINDEVEL/MAF (pour information)
- DDMINEDUB/MAF (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- PRÉSIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- ARMP/CE (pour archivage)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)



Jean François Ondogui Ouma
MAIRE
Officier de l'Ordre de la Valeur